

Zones U - Zones urbaines

- Zone UA : Zone agglomérée principale, caractérisée par la mixité de ses fonctions
- Zone UBa : Zone à dominante d'habitat individuel périphérique à la zone agglomérée principale avec un coefficient d'emprise au sol de 20% et la surface du terrain
- Zone UBc : Zone à dominante d'habitat individuel périphérique avec un coefficient d'emprise au sol de 15% de la surface du terrain
- Zone UBc : Zone à dominante d'habitat individuel périphérique avec un coefficient d'emprise au sol de 10% de la surface du terrain
- Zone UBa : Zone à dominante d'activités économiques communales
- Zone Uxb : Zone à dominante d'activités économiques du Parc d'activités de Montfay
- Zone UE : Zone à dominante d'équipements publics et de constructions d'intérêt collectif

Zones AU - Zones à urbaniser

- Zone 1AU : Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat - Château Bouchet
- Zone 2AU : Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat (à long terme)

Zones A - Zones agricoles

- Zone A : Zone à vocation principale agricole réservée aux exploitations agricoles
- Zone A* : Zone à vocation principale agricole réservée aux exploitations agricoles sur laquelle la constructibilité est fortement limitée du fait de la présence d'un corridor écologique d'importance régionale

Zones N - Zones naturelles

- Zone N : Zone naturelle

Dispositions réglementaires particulières

- Espaces Botels Classés à conserver ou à créer
- PPAI (Zone rouge) - Se référer aux annexes du PLU
- PPAI (Zone bleue) - Se référer aux annexes du PLU
- Périmètre de protection du Château de Fléchères
- Eléments paysagers remarquables
- Terrain classé cultivé
- Haies
- Eléments du petit patrimoine
- Constructions pouvant changer de destination
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de mixité sociale
- Secteur d'aménagement (sans règlement) soumis à des Orientations d'aménagement et de Programmation

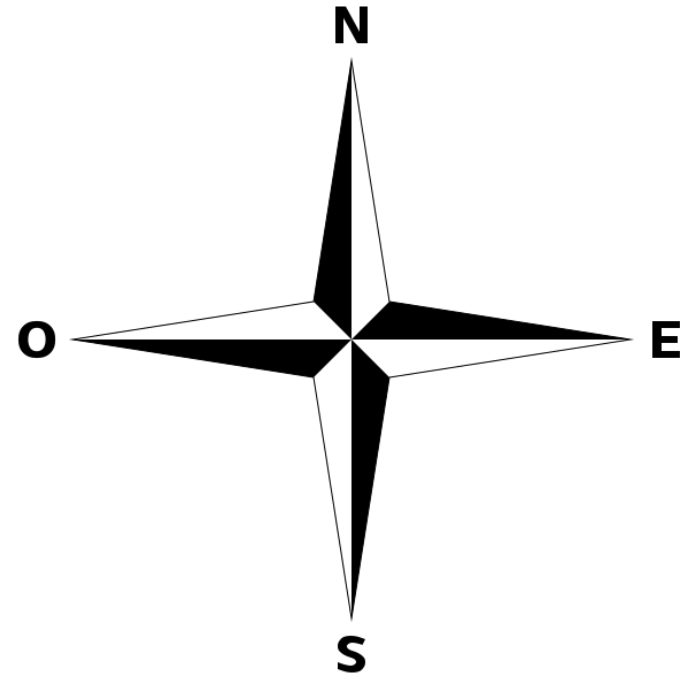
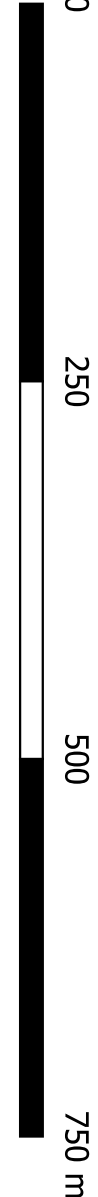
Informations complémentaires

- Constructions neuves
- Localisation des sièges d'exploitations agricoles
- Zones jumelées présentes à l'inventaire départementale
- Canalisation de gaz - servitude d'utilité publique 13
- Effets fiscaux significatifs (EFS) : 100 mètres de part et d'autre de la canalisation
- Premiers effets d'eau (PEL) : 145 mètres de part et d'autre de la canalisation
- Effets irréversibles (RIE) : 135 mètres de part et d'autre de la canalisation
- Première éliminée des Abords (PAA) du Château Fléchères

2.b Règlement graphique au 1/5000

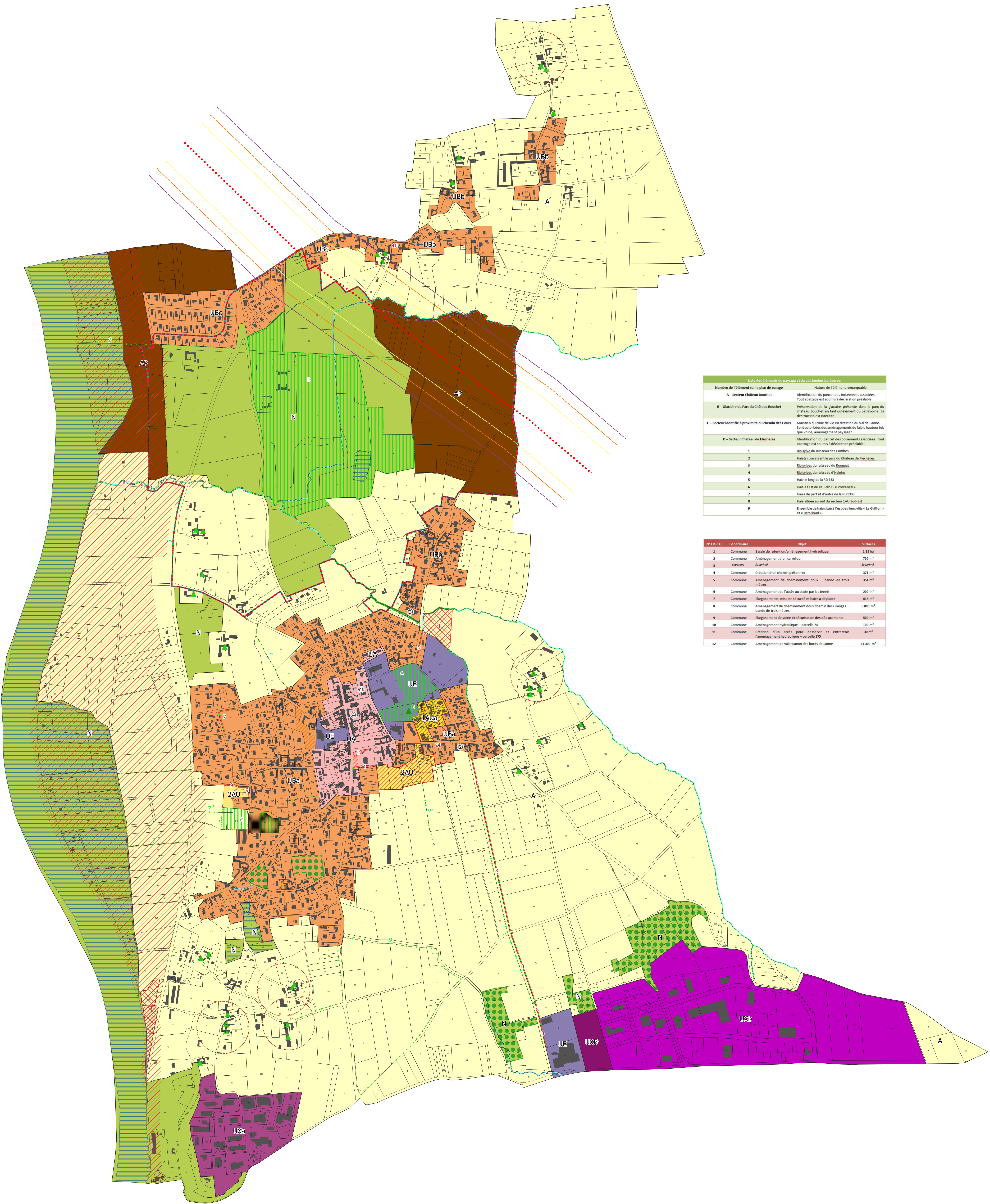


Plan Local d'Urbanisme
Modification de droit commun n°1



PLU approuvé le 25 mai 2016
 PLU mis à jour le 10 octobre 2016
 PLU mis à jour le 2 juin 2017
 Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 4 mars 2024
 Modification de droit commun n°1 approuvée le 28 avril 2026

Vous pour être informé à la
 prochaine réunion du conseil
 municipal, venez à la
 mairie, Yves DUJOLIN



Liste des éléments du paysage et du patrimoine à préserver	
Numéro de l'élément sur le plan de zonage	Nature de l'élément remarquable
A – Secteur Château Bouchet	Identification du par et des bâtiments associés. Tout abattage est soumis à déclaration préalable.
B – Glacière du Parc du Château Bouchet	Préservation de la glacière présente dans le parc du château Bouchet en tant qu'élément du patrimoine. Sa destruction est interdite.
C – Secteur identifié à proximité du chemin des Cours	Maintien du cône de vue en direction du Val de Saône. Sont autorisés des aménagements de faible hauteur tels que voirie, aménagement paysager ...
D – Secteur Château de Fléchères	Identification du par cet des boisements associés. Tout abattage est soumis à déclaration préalable.
1	Ripisylve du ruisseau des Combes
2	Haie(s) traversant le parc du Château de Fléchères
3	Ripisylves du ruisseau du Rognet
4	Ripisylves du ruisseau d'haléons
5	Haie le long de la RD 933
6	Haie à l'Est du lieu-dit « La Provostel »
7	Haies de part et d'autre de la RD 9333
8	Haie située au sud du secteur 1AU Sud-Est
9	Ensemble de haie situé à l'est des lieux-dits « La Griffon » et « Batailloud ».

N° du PLU	Besoin/Action	Objet	Surface
1	Commune	Bassin de rétention/aménagement hydraulique	1,18 ha
2	Commune	Aménagement d'un carrefour	700 m²
3	Supprimé	Supprimé	Supprimé
4	Commune	Création d'un chemin piétonnier	371 m²
5	Commune	Aménagement de cheminement doux – bande de trois mètres	354 m²
6	Commune	Aménagement de l'accès au stade par les tennis	200 m²
7	Commune	Elargissement, mise en sécurité et haies à déplacer	615 m²
8	Commune	Aménagement de cheminement doux chemin des Granges – bande de trois mètres	3 880 m²
9	Commune	Elargissement de voirie et sécurisation des déplacements	500 m²
10	Commune	Aménagement hydraulique – parcelle 74	100 m²
11	Commune	Création d'un accès pour desservir et entretenir l'aménagement hydraulique – parcelle 125	30 m²
12	Commune	Aménagement de valorisation des bords de Saône	11 300 m²